

C. DANIO

l'histoire



de

BRETAGNE

pour tous

N° 8 — Prix : 5 francs

C. DANIO

HISTOIRE
DE
BRETAGNE

Illustrations de
Xavier V. HAAS



LES ÉDITIONS DU
PARTI NATIONAL BRETON
RENNES

—
1942

DANS LA MEME COLLECTION :

A toi, militant breton !	3 fr.
Notre lutte pour la Bretagne (1 ^{re} édition)	épuisée
Album du Congrès des Cadres	20 fr.
Une nouvelle génération bretonne, par Alain LE BANER	5 fr.
Notre lutte pour la Bretagne (30 ^e mille)	5 fr.
Petite Histoire de Bretagne, par C. DANIG	3 fr.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

War raok ! Chansons de marche	
Programme paysan du P. N. B.	

Table des Matières

PREFACE	5
Formation de la Nation bretonne	7
<i>Les origines bretonnes</i>	8
<i>L'Armorique et les Bretons</i>	9
<i>Les Bretons s'établissent en Armorique</i>	10
<i>Premières luttes des Bretons</i>	12
<i>Unité nationale</i>	13
Le Royaume breton	15
<i>Noménoé, père de la Patrie</i>	15
<i>Les successeurs de Noménoé</i>	16
<i>Les invasions normandes</i>	17
<i>Alain Barbe-Torte</i>	18
Le Duché de Bretagne	19
<i>Les successeurs d'Alain Barbe-Torte</i> ..	19
<i>Guerre contre les Plantagenets</i>	20
<i>Maison de Dreux</i>	22
<i>Guerre de Succession de Bretagne</i>	24
<i>Règne de Jean Le Conquérant</i>	26
<i>Ducs de la Maison de Montfort</i>	26
<i>Arthur de Richemond</i>	28

<i>François II</i>	30
<i>Anne de Bretagne</i>	31
<i>Prospérité de la Bretagne indépendante.</i>	34
La Bretagne autonome	37
<i>Le Traité de 1532</i>	37
<i>Premiers siècles d'autonomie</i>	39
<i>Le duc de Mercœur</i>	39
<i>Révolte du Papier Timbré</i>	40
<i>La Révolte de 1720</i>	42
<i>Le conflit d'Aiguillon - La Chalotais</i> ..	44
<i>Dernières luttes parlementaires</i>	45
<i>Les bienfaits de la Constitution bretonne</i>	45
La Bretagne depuis l'annexion	47
<i>La Bretagne divisée en départements</i> ..	47
<i>La Bretagne sous la Révolution et le Premier Empire</i>	48
<i>La Bretagne, terre de sacrifices</i>	48
<i>La renaissance bretonne</i>	51
<i>Le Mouvement breton</i>	53
<i>Les revendications bretonnes</i>	54
<i>L'avenir de la Bretagne</i>	57
« Bro Goz va Zadou »	61

PRÉFACE

C'est pour vous, mes enfants, que j'écris ces pages. L'histoire de notre Patrie est inconnue ou à peu près. Dans les écoles publiques, on n'en parle qu'en passant, à propos de l'histoire de France. Seuls les gens très instruits connaissent les magnifiques travaux que tant d'historiens bretons ont consacrés à leur pays propre. Les autres n'en ont cure et pourtant, quoi de plus intéressant que l'étude de l'histoire de sa propre contrée ? Quelle science plus intéressante que celle des faits historiques qui se sont passés sur notre propre territoire, dans les lieux que nous connaissons tous ?

La Bretagne n'est pas une province proprement dite, son histoire n'est pas seulement un fragment de l'histoire de France. Non, elle forme un tout à part, une Nation distincte qui, après avoir longtemps vécu indépendante, s'est rattachée à la France en maintenant ses institutions propres, en gardant ses tendances spéciales, jusqu'au jour fatal de la Révolution où elle a dû abdiquer son autonomie.

Malgré ce désastre elle a continué tout le cours du XIX^e siècle d'avoir ses tendances spéciales, son génie à part inspiré par le sang celtique qui court dans ses veines et dont la langue bretonne est la plus parfaite expression.

Supportable tant que la France a été puissante et

que l'autonomie bretonne se perdait dans un vaste et glorieux organisme, cette situation devient plus difficile alors que la France s'achemine de plus en plus vers une effrayante et, je le crois, inévitable décadence. Qu'en sera-t-il dans l'avenir ? Quels seront les destins de la Petite Bretagne, dans la dissolution probable de la patrie française, placée comme elle l'est entre les deux grands torrents qui vont se heurter, le monde anglo-saxon et le monde germanique ? Dieu seul le sait. Bien des germes morbides sont développés en nous, déposés par les idées françaises. Nous sommes moins malades que le reste de la France, voilà tout. Dieu nous donne à ce moment suprême, que peu de gens prévoient, et qui pourtant n'est pas si éloigné — que je verrai peut-être, vous presque certainement — Dieu nous donne des hommes de courage, d'énergie et surtout de foi.

GWELTAZ

Préface pour une histoire de Bretagne
écrite en 1902.



PREMIÈRE PARTIE

FORMATION DE LA NATION BRETONNE

(V^e-IX^e SIECLE)

L'histoire de la Bretagne s'ouvre au v^e siècle. C'est à cette époque que les Bretons, qui jusqu'alors avaient peuplé l'île de Bretagne (aujourd'hui la Grande-Bretagne), vinrent s'établir dans ce pays qui s'appelait, avant leur arrivée, l'Armorique ou « Pays de la Mer ».

Sans cet établissement des Bretons, l'Armorique serait devenue une région semblable, par sa population, sa langue et ses caractères, à la Vendée, au Maine ou à l'Anjou.

Les Bretons, en repeuplant l'Armorique, lui donnèrent de nouvelles destinées. Ils y établirent leur religion, leur langue, leur civilisation, leur sentiment ethnique, en un mot une tradition nationale encore vivante de nos jours. Ils chan-

gèrent jusqu'à son nom qui devint la BRETAGNE (*Brittia* en breton ancien ; *Breiz* en breton moderne).

Pour ces raisons, nous pouvons dire de la Bretagne avec son grand historien, Arthur de la Borderie, qu'elle est « un peuple, une NATION véritable, une société à part, parfaitement distincte dans ses origines, parfaitement originale dans ses éléments constitutifs ».

LES ORIGINES BRETONNES

Nos ancêtres ne sont ni les Francs, ni les Gallo-Romains. Les Bretons étaient des Celtes comme les Gaulois, mais ils appartenaient à une branche différente et habitaient l'île de Bretagne.

Comme tous les Celtes, les Bretons étaient braves, intelligents et artistes. Ils aimaient les belles choses, la poésie, la musique et les arts. Ils étaient d'habiles agriculteurs. Ils avaient des métiers et des industries développés et prospères qui firent l'admiration des voyageurs et négociants grecs de l'Antiquité.

Les Celtes dominèrent jadis la moitié de l'Europe. Tous ceux du continent furent tôt ou tard assimilés par des races conquérantes, Romains et Barbares. Les Celtes des Îles Britanniques, qui comprenaient les Bretons et les

Gaëls, réussirent, eux, à sauver l'héritage de la civilisation celtique et leur nationalité. Seuls, leurs descendants sont des Celtes de nos jours. Ce sont les Gaëls : Irlandais et Écossais des Hautes-Terres et les Brittoniques : Gallois et Bretons.

Vers le IV^e siècle, devant l'invasion des Saxons et des Angles, qui sont à l'origine du peuple anglais moderne, les Gaëls se cantonnèrent en Écosse et en Irlande, les Bretons se réfugièrent en Pays de Galles, en Cornwall ou passèrent en Armorique.

La résistance des Bretons aux envahisseurs fut longue. Divisés, ils finirent par succomber. Le plus célèbre chef breton de cette époque est le Roi Arthur, dont la légende a popularisé l'héroïque figure.

L'ARMORIQUE ET LES BRETONS

L'Armorique, de population celtique, constituait une « confédération » qui fut vaincue par César dans les années 57 et 56 avant l'ère chrétienne, pendant la conquête de la Gaule.

Comme le reste du pays, l'Armorique fut soumise à la domination romaine et à l'assimilation latine jusqu'à la chute de l'Empire romain d'Occident en 476.

Mais longtemps avant cette date le pouvoir romain défaillant avait abandonné le pays au pillage des pirates barbares qui déferlaient alors de toutes parts sur l'Empire.

A leur arrivée, à partir du milieu du v^e siècle, les émigrants trouvèrent donc un pays ravagé, dont la population avait beaucoup diminué au cours des cinquante dernières années.

La fusion se fit d'ailleurs rapide et complète entre ces deux peuples, l'un et l'autre de race celtique : Armoricaïns et Bretons.

LES BRETONS S'ETABLISSENT EN ARMORIQUE

Nos ancêtres débarquèrent en Armorique par petites troupes isolées, quittant l'île de Bretagne au fur et à mesure de leurs défaites. L'émigration bretonne a duré plus de deux cents ans.

A leur arrivée en Armorique, les Bretons fondaient de petites colonies, nommées « plou », qui sont l'origine de nos plus anciennes paroisses, telles Plougouven, Plouescat, Plouer, Plougastel, etc.

Souvent les émigrés étaient conduits par des moines. Ceux-ci créaient des monastères ou « lann » et défrichaient la forêt. Le mot « lann », de même que le mot « plou », se retrouve encore



MORVAN LEZ-BREIZ

dans beaucoup de noms bretons : Lanmeur, Lannilis, Langollen, Landavran, etc.

Il convient de souligner le rôle à la fois culturel et social, autant que religieux, joué par les évêques et les moines celtes dans la Bretagne primitive : comme organisateurs, défricheurs de terre et fondateurs de foyers de culture celtique dans leurs monastères.

Parmi les Saints de cette époque, citons les évêques qui ont fondé les premiers évêchés bretons ; ce sont : saint Malo ; saint Samson, de Dol ; saint Briec ; saint Tugdual, de Tréguier ; saint Pol, de Léon ; saint Corentin, de Quimper (v et vi^e siècle). A ces évêchés d'origine purement celtique se joignirent plus tard trois évêchés gallo-romains : Nantes, Vannes et Rennes, dont les premiers apôtres furent saint Clair, saint Patern et saint Melaine.

PREMIERES LUTTES DES BRETONS

A peine établis en Armorique, nos ancêtres durent défendre leur liberté, principalement contre les empiètements de leurs voisins de l'Est, les Francs, peuple d'origine germanique, qui, sous la conduite de leur roi Clovis, atteignirent la Loire une cinquantaine d'années après les Bretons.

Au vi^e siècle, Warok, comte de Vannes, fut le Champion de la Bretagne : il infligea plusieurs

défaites aux Francs et les contraignit à respecter la marche ou frontière bretonne (590).

Au vii^e siècle, Judicaël, Roi de Domnonée, c'est-à-dire d'une partie de la Bretagne du Nord, sut également tenir les Francs en respect. Au dire des vieilles chroniques, c'était un « vaillant guerrier et un homme selon Dieu, le défenseur des Bretons et le père des pauvres ». Il assura la paix du pays en signant un traité avec Dagobert, roi des Francs (635).

UNITE NATIONALE

La Bretagne fut, au début, une sorte de confédération dont les chefs, indépendants les uns vis-à-vis des autres, souvent rivaux, n'étaient unis que pour repousser un ennemi plus puissant.

Pourtant, vers le ix^e siècle, les Bretons comprirent la nécessité absolue de l'union contre l'ennemi commun, c'est-à-dire les Francs.

Charlemagne réussit toutefois à conquérir temporairement notre pays, mais sans parvenir à le soumettre. Sa domination fut plus nominale qu'effective.

Peu d'années après la mort de Charlemagne, en 818, Morvan, l'un des principaux seigneurs de Bretagne, résolut de délivrer le pays et de

secouer le joug franc. Il appela tous les « tier-néd » ou chefs du pays à l'aide et chassa les Francs.

Cette victoire lui valut le surnom de « Leiz Breiz » ou « Soutien de Bretagne ».

Quelques mois plus tard, l'ennemi revint plus nombreux, commandé par l'empereur Louis le Débonnaire ; cette fois, les « tier-néd » ne purent se réunir à temps. Morvan fut vaincu et tué.

On cite de lui une parole magnifique qui peint son patriotisme : « Courir à la mort pour l'honneur de la Patrie et la défense du sol natal, mon cœur ne peut rêver de joie plus haute. »

Un peu plus tard, Wiomarc'h, roi de Léon, reprit l'œuvre de Morvan et tomba, lui aussi, au service de la Bretagne (821).



DEUXIÈME PARTIE

LE ROYAUME BRETON

(IX^e-X^e SIECLE)

NOMENOË, PERE DE LA PATRIE

Cependant, le sauveur devait venir. Il s'appelait Noménoé. C'était un tiern de Bretagne, ardemment patriote. Pour préparer la lutte et assurer la paix nécessaire à son entreprise, il accepta de gouverner le pays au nom de Louis Le Débonnaire (825), aidé dans sa tâche par le fondateur de l'abbaye de Redon, saint Conwoïon.

Tous deux travaillèrent si bien qu'à la mort de Louis le Débonnaire, en 840, la Bretagne unifiée se trouvait prête à recouvrer son indépendance.

Le roi franc Charles le Chauve ayant prétendu imposer à Noménoé de participer à ses côtés à la lutte qu'il menait contre son frère, le nouvel

empereur Lothaire, le Chef breton refusa, dut assurer la défense du pays et remporta sur son adversaire une victoire complète à Ballon, près de Redon, au cours de l'été 845.

Noménoé ne fut pas seulement un guerrier incomparable, il fut aussi un grand politique et un sage administrateur. Durant son règne, le peuple breton se développa avec un élan irrésistible, dont on retrouve la trace dans la progression que connut à cette époque la langue bretonne : on parlait breton non seulement dans les pays actuellement bretonnants, mais aussi dans ceux de Saint-Brieuc, Saint-Malo, Dol, Dinan, Ploërmel, Montfort, Redon, Saint-Nazaire.

Il mourut en combattant (851), probablement empoisonné par les Francs, alors que, victorieux, il allait soumettre tout le pays jusqu'à Chartres en Beauce : Noménoé porte le titre glorieux de « Père de la Patrie ».

LES SUCESSEURS DE NOMENOE

Erispoë succéda à son père (851). Il continua son œuvre et affermit la victoire bretonne. Il mourut à la suite d'une conspiration à laquelle avait pris part son cousin et successeur Salomon (Salaün en breton).

Salaün le Grand monta sur le trône en 858, il fut le plus puissant de nos rois. Sous son règne,

la Bretagne a atteint son apogée territoriale. Il se qualifiait fièrement de « Prince et Roi de la Nation bretonne et d'une partie de la Gaule ». Il aimait à s'entourer d'une cour nombreuse de tierned, d'évêques et de bardes. Il envoya une ambassade à Rome chargée, entre autres présents, d'une statue de lui en or massif (871).

LES INVASIONS NORMANDES

Après la mort de Salaün (874), ses successeurs, divisés, ne surent pas protéger la Bretagne des invasions normandes qui déferlaient à cette époque sur toute l'Europe.

En 888, Alain le Grand, le nouveau roi de Bretagne, les en chassa par sa victoire de Questembert. La Bretagne fut en paix tant qu'il vécut, mais, après sa mort, en 907, les Normands reparurent et de nouveau la Bretagne fut en grand péril.

Beaucoup de Bretons émigrèrent. Certains retournèrent au Pays de Galles, d'autres fuirent en France, emportant leurs trésors et les reliques des Saints de Bretagne. On peut dire que de 919 à 936, la Bretagne a cessé d'exister.

Les ravages des Normands eurent un autre résultat : ils brisèrent l'expansion de la langue bretonne qui, du IX^e au XIII^e siècle, recula jusqu'aux limites qu'on lui connaît de nos jours.

ALAIN BARBE-TORTE

En 936, les paysans se révoltèrent; l'abbé Jean de Landévennec se mit à leur tête, il envoya un de ses moines en Angleterre y chercher un jeune prince breton qui s'y était réfugié tout enfant : Alain dit Barbe-Torte, petit-fils du roi Alain le Grand. Il lui demanda de revenir en Bretagne.

Alain Barbe-Torte débarqua près de Dol, y détruisit une armée normande, puis marcha brusquement sur Nantes, où il remporta une nouvelle et définitive victoire qui rendit la paix à la Bretagne en 938. Alain Barbe-Torte fut reconnu comme Chef par toute la Bretagne. Il commit la faute de ne pas reprendre le titre de roi, se contentant de celui de duc. Il régna en paix et mourut en 952.



TROISIÈME PARTIE

LE DUCHE DE BRETAGNE

(936-1532)

LES SUCCESEURS D'ALAIN BARBE-TORTE

A la mort du duc Alain, le pouvoir passa à la Maison de Rennes, qui, de 952 à 1066, donna quatre ducs à la Bretagne. Ce furent :

Conan le Tort ;

Geoffroy I^{er} ;

Alain III, sous le règne duquel le servage fut pratiquement aboli en Bretagne, bien des siècles avant de l'être dans le reste de l'Europe ;

Conan II, dernier duc de la Maison de Rennes, qui mourut en plein triomphe, vainqueur de tous les ennemis de la Bretagne. Il fut empoisonné par les Normands en 1066.

Conan étant mort sans héritiers mâles, la cou-

ronne passa, suivant la coutume de Bretagne, à Hoel de Cornouaille, mari de sa sœur Havoise.

Alain Fergant succéda sans conteste à son père (1084), il prit part aux Croisades avec beaucoup de Bretons, une vieille tradition rapporte que ce fut l'un d'entre eux qui, le premier, entra dans Jérusalem (1096).

Alain Fergant abdiqua en faveur de son fils, Conan III, dit le Gros (1112) et se retira dans un monastère. Conan le Gros maintint la paix en Bretagne ; il fut, comme tous nos ducs, un justicier exact et le protecteur des faibles.

GUERRE CONTRE LES PLANTAGENETS (1148-1213)

La mort de Conan III, en 1148, déchaîna une longue guerre.

Sa fille et unique héritière, Berthe de Bretagne, avait épousé en secondes noces Eudon de Porhoet ; ce dernier fut reconnu comme duc, du chef de sa femme.

Mais, de son premier mariage, Berthe avait un fils, Conan. Celui-ci réclama la couronne qui, d'après le droit breton, ne devait lui revenir qu'à la mort de sa mère, seule héritière de Bretagne. Il se révolta et, avec l'aide d'Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, renversa le duc Eudon (1155).

Devenu duc, Conan céda trop à l'influence anglaise. Il donna sa fille unique, Constance, en mariage à Geoffroy, fils cadet d'Henri. Puis, abdiquant en 1166, il consentit à confier au roi d'Angleterre la garde du duché tant que durerait la minorité de Constance.

Demeuré seul maître en Bretagne, Henri Plantagenet en profita pour l'opprimer odieusement. Sur son ordre, des villes entières furent rasées, les campagnes ravagées. Il martyrisa notre pays pendant quinze ans sans réussir à le dompter.

Enfin, à la majorité de Constance (1182), son mari, le duc Geoffroy, prit la direction du gouvernement. Quoique étranger, il ne fut pas un mauvais duc ; il régna quatre ans.

Son unique héritier était Arthur de Bretagne, son fils posthume ; celui-ci était duc de Bretagne du chef de sa mère Constance ; la mort de Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, son oncle paternel, lui donnait un royaume.

Jean sans Terre, frère puiné de Geoffroy, lui disputa son héritage. Arthur lutta courageusement pour son droit : il était victorieux, quand, trahi par un seigneur français du nom de Guillaume des Roches, il fut livré à son oncle, lequel le fit assassiner au château de Falaise (1203).

MAISON DE DREUX

La demi-sœur d'Arthur, Alix de Bretagne, héritière des droits de son frère au duché, fut contrainte d'épouser un prince français, Pierre de Dreux, dit Mauclerc.

Par ce mariage, le roi de France, Philippe-Auguste, espérait pouvoir asservir la Bretagne ; son attente fut trompée.

Pierre Mauclerc eut à plusieurs reprises à se défendre contre le roi de France. Il remporta, notamment, une grande victoire en 1222 et détruisit l'armée de l'envahisseur.

Pierre Mauclerc était un chevalier brillant, mais il manquait d'esprit politique et de persévérance. Il ne sut pas profiter de sa victoire, mécontenta à la fois la noblesse et le clergé. Abandonné de tous, il laissa la couronne à son fils Jean que la mort d'Alix faisait d'ailleurs seul duc légitime.

Jean I^{er} le Roux (1237-1286) répara les fautes de son père et gouverna sagement. Il suivit la dernière Croisade et passa de longues années en Orient.

C'est sous son règne que naquit, près de Tréguier (1253), saint Yves, le plus populaire des Saints de Bretagne.

Jean II, Arthur II et Jean III régnèrent pai-



DEBARQUEMENT DE JEAN IV
(Dinard, 3 Août 1379)

siblement (1286-1341). Sous leur gouvernement libéral, la Bretagne fut heureuse et prospère.

GUERRE DE SUCCESSION DE BRETAGNE (1341-1365)

A la mort de Jean III (1341), éclata la grande guerre de succession de Bretagne.

Les seuls héritiers du duc étaient son frère Jean de Montfort et sa nièce Jeanne de Penhièvre, celle-ci mariée au prince français Charles de Blois.

Tout le parti vraiment national, c'est-à-dire la petite noblesse et le peuple, se rangea sous les ordres de Jean de Montfort ; ce dernier fut d'ailleurs reconnu duc par les Etats assemblés à Nantes.

Les Etats étaient l'Assemblée générale des trois ordres de la Nation : Noblesse, Clergé, Tiers-Etat ; c'était la voix même du pays, l'expression de la volonté nationale.

Victorieux d'abord, Jean fut ensuite fait prisonnier par trahison et envoyé à Paris par ordre du roi de France allié de Charles de Blois (1341).

Jeanne de Flandre, femme de Jean de Montfort, voyant Blois soutenu par les Français, fit appel aux Anglais.

Elle reprit hardiment la lutte, s'enferma avec son fils dans Hennebont et força l'armée ennemie à lever le siège (1341).

La guerre continua de 1341 à 1366 entre Blois et Montfort, toujours soutenus l'un par les Français, l'autre par les Anglais.

Jean de Montfort et Jeanne de Flandre, surnommée Jeanne la Flamme à cause de sa grande bravoure, étant morts, le roi d'Angleterre, tuteur de leur fils, continua la lutte au nom de ce dernier.

Les Anglais, restés seuls maîtres en Bretagne, y commirent d'horribles cruautés auxquelles les Français répondirent par de non moins odieuses représailles.

Un épisode célèbre de la lutte des deux prétendants est le combat des Trente (1351), défi qui mit aux prises trente Bretons commandés par Beaumanoir et trente Anglais sous les ordres de Bemborough. Beaumanoir avait livré combat pour la défense des paysans de son ressort maltraités par une bande anglaise. Il sortit vainqueur du tournoi.

Le duc Jean de Montfort, enfin majeur, rentra en Bretagne (1356) et prit le commandement de l'armée. Il livra bataille à Auray le 29 septembre 1364.

La victoire fut complète, Charles de Blois tué et les Français contraints de reconnaître une fois de plus l'indépendance bretonne (Traité de Guérande, 1366).

REGNE DE JEAN LE CONQUEREUR

Jean le Conquereur régna d'abord paisiblement, puis des troubles éclatèrent en Bretagne. Les révoltés, soutenus par les Français et conduits par le célèbre du Guesclin, dont le patriotisme et la loyauté envers son souverain légitime étaient loin d'égaliser le courage, furent victorieux. Jean IV dut s'exiler (1373).

Le roi de France voulut profiter des troubles pour annexer la Bretagne. Il confia même une forte armée à du Guesclin, qui, à la tête des Français, osa marcher contre son pays.

Tous ses compatriotes, indignés, l'abandonnèrent. S'unissant enfin contre l'étranger, les Bretons signèrent un acte d'association, véritable pacte d'union sacrée, et rappelèrent le duc.

Jean rentra triomphalement en Bretagne, le 3 août 1379. Tous les vrais Bretons accoururent le saluer. Donnant l'exemple, Jeanne de Penthièvre eüe-même, son ancienne ennemie, vint s'agenouiller devant son vainqueur en qui elle ne voyait plus que le sauveur de la Bretagne.

DUCS DE LA MAISON DE MONTFORT

Jean V le Sage succéda à son père, en 1399; son règne marque l'apogée de la Bretagne, il fut le plus puissant et le plus redouté de nos ducs.

Jean V sut maintenir la Bretagne en paix en

s'alliant tour à tour aux Français et aux Anglais. Allié des Anglais, il entra triomphant à Paris.

Plus tard, pourtant, il permit à son frère Arthur de Richemond d'accepter le titre de connétable de France et envoya un corps de volontaires au secours de Jeanne d'Arc pour laquelle il professait une profonde estime. Mais, en dépit de sa sympathie personnelle pour l'héroïne, il refusa toujours de mêler la Bretagne à la guerre franco-anglaise, et ne voulut rompre aucun des traités avantageux qui, à cette époque, unissaient la Bretagne à l'Angleterre, assurant ainsi la sécurité du commerce breton, l'un des plus actifs de l'époque.

Malgré son désir de maintenir la Bretagne en dehors de tout conflit armé, le duc autorisa cependant, pour répondre à un pillage de la côte bretonne par des pirates anglais, une armée bretonne, sous le commandement du Maréchal de Rieux, à aller porter secours au chef et prince gallois Owenn Glandour qui luttait contre le roi d'Angleterre pour assurer l'indépendance de son pays. Rentrés victorieux en Bretagne, les Bretons se vantèrent « d'avoir fait une campagne qu'aucun roi de France n'avait pu faire ».

Sous le règne de Jean V, la Bretagne était respectée à l'extérieur, riche et glorieuse; le duc protégeait le commerce et l'industrie, il encourageait les artistes et les poètes.

De cette époque datent beaucoup de nos plus riches monuments, notamment Le Folgoat.

Jean V mourut en 1442.

Le règne de François I^{er} fut troublé par la révolte de son frère, le prince Gilles de Bretagne, lequel périt victime de la politique cauteleuse de la France et de l'Angleterre (1449).

Pierre II hérita de la couronne de son frère, mort sans enfants (1450); il reprit la sage tradition politique de Jean V.

ARTHUR DE RICHEMOND

Arthur de Richemond était le plus fameux guerrier de son temps. Il avait soutenu le roi de France dans sa lutte contre l'Angleterre et mené à bonne fin la tâche restée inachevée à la mort de Jeanne d'Arc. C'était grâce à son secours et à l'aide généreuse de ses volontaires bretons que Charles VII était roi de France.

Pierre II étant mort lui aussi sans enfant (1457), son oncle le connétable lui succéda comme duc de Bretagne sous le nom d'Arthur III. Malgré les immenses services qu'il avait rendus à la Monarchie française, les conseillers de Charles VII n'hésitèrent pas à exiger de lui l'humiliation de la couronne de Bretagne, en lui demandant de prêter au roi de



France l'hommage lige que tous les ducs de sa dynastie avaient refusé à leur avènement.

Comme ses prédécesseurs, Arthur III refusa fièrement d'humilier sa patrie en s'agenouillant devant Charles VII. Il consentit seulement à lui prêter l'hommage plane, qui n'était guère qu'une marque de déférence à l'égard d'un puissant voisin.

FRANÇOIS II

Arthur III mourut lui aussi sans enfants, son neveu François II lui succéda (1458-1488). Il fut le dernier de nos ducs, le dernier champion de notre indépendance.

Toute sa vie, il combattit pour sauvegarder l'indépendance bretonne, secondé par son ministre Pierre Landais dont le nom demeure inséparable du sien.

François II plusieurs fois fit triompher le bon droit ; il eut malheureusement à combattre trop souvent le mauvais vouloir de certains grands seigneurs plus ou moins achetés par le roi de France, Louis XI.

Il fut vaincu définitivement à Saint-Aubin-du-Cormier, près de Fougères, en 1488, et contraint de signer le fatal traité du Verger.

François II mourut de chagrin la même année.

ANNE DE BRETAGNE

Lors de la mort de François II (1488), sa fille Anne n'avait que 12 ans ; elle prit courageusement la tête de la résistance et réussit une première fois à chasser les Français.

Malheureusement ceux-ci, profitant des désaccords existant entre la duchesse et son tuteur, le maréchal de Rieux, réussirent à envahir notre pays. Sans déclaration de guerre, une armée française entra en Bretagne et s'empara de Nantes par trahison (1499).

Anne appela tout son peuple à l'aide et toujours courageuse tenta de nouveau la résistance.

Pour s'assurer un appui extérieur, elle épousa à Rennes, par procuration, Maximilien d'Autriche, roi des Romains et futur empereur du Saint-Empire Romain Germanique.

Mais les secours ne vinrent pas assez rapidement. Vaincue par des forces supérieures, assiégée dans Rennes, Anne dut se soumettre et, pour sauvegarder la Bretagne d'une ruine définitive, consentir à épouser, avant même l'annulation de son premier mariage, le roi de France Charles VIII (1491).

Quelques mois après la mort de celui-ci elle épousa son cousin et héritier, le roi Louis XII (1499).

Anne de Bretagne avait consacré sa vie à



ENEZ EUSA
Ile d'Ouessant

ENEZ SEIN
Ile de Sein



ENEZ GROC
Ile de Groix

ENEZ AR GENNEV
Bellefleur

bro-leon
Brest
st'ér-Elorn

bro-dreger
Morlaix
Gwengamp
Guingamp

bro-gerne
Kemperle
KEMPER
st'ér-Odeo

bro-wenes
Vannes
gwenes

bro-st-brieg
st'BRIEG
st'BRIEG

bro-s't-malo
Dinan
La Rance

bro-zol
Dol

bro-roazon
Roazon

bro-naoned
NANTES
NAONED

La Loire El

Fougères
Foujera
Le Couesnon
st'Aubin du Cormier
st'Albin an Hilliber
Vitré
Switreg

Ballon
Redon
Questembert
Kistreberc'h

Châteaubriant
Kastell-Briant

st Nazaire
st Nazer

La Vilaine

st'Pluvio

st'Malo

st'ér-Aon
OKarae
Carhaix

Portivy
Porivy
Blainveac

An Oriant
Lorient

Kastell-Pad
st'ol-de-Léon

Montroulez
Morlaix

st'Albin du Cormier

st'Albin an Hilliber

Vitré

Switreg

Rennes

Roazon

bro-roazon

bro-roazon

bro-roazon

bro-roazon

bro-roazon

bro-roazon

bro-roazon

bro-roazon

bro-roazon

bro-roazon

bro-roazon

bro-roazon

bro-roazon

bro-roazon

bro-roazon

bro-roazon

bro-roazon

sauvegarder l'indépendance bretonne. Elle agissait avec une telle habileté qu'elle y serait parvenue si elle avait eu affaire à des partenaires loyaux. Mais aucun des engagements souscrits dans les différents traités et contrats négociés par la duchesse Anne ne fut respecté par les représentants de la couronne de France, surtout après sa disparition (1514).

Ce fut contre son gré que sa fille aînée, Claude, épousa son cousin, François d'Angoulême, qui devait succéder à son oncle Louis XII comme roi de France (1515).

PROSPERITE DE LA BRETAGNE INDEPENDANTE

Avant d'étudier le sort de la Bretagne depuis son union à la France, il importe de bien connaître de quelle richesse et de quelle prospérité jouissait la Bretagne indépendante, afin de réaliser laquelle des deux nations a gagné au pacte d'union.

Au Moyen-Age, la Bretagne était profondément différente de la France, comme de la plupart des Etats européens : les Bretons étaient de civilisation celtique, beaucoup plus libérale de tendance que celle des latins.

Le servage existait à peine en Bretagne et encore y était-il beaucoup moins rude qu'en

France. Il fut d'ailleurs supprimé très tôt par l'autorité ducale.

Les paysans étaient donc libres, les bourgeois aussi. De très bonne heure, les villes jouirent de privilèges, franchises et immunités qui rendirent inutiles en Bretagne les réclamations communales.

La Bretagne comptait plusieurs ports florissants et envoyait ses marins commercer dans le monde entier : des traités commerciaux l'unissaient à presque tous les peuples civilisés, notamment aux villes de la Hanse germanique, aux villes basques de Biscaye, aux Etats espagnols, au Portugal. Un Bref du Pape lui ouvrait même les fameuses Echelles du Levant.

Dès le Moyen-Age, il y eut chez nous de nombreuses fabriques de tapisserie, de toile, de soie, etc. Les imprimeries y furent créées dès 1483. Les premiers essais sérieux d'impression sont d'ailleurs dus au Breton Jehan Brito, né à Pipriac.

D'autre part, les Bretons, grands agriculteurs, exportaient déjà du blé et faisaient de l'élevage.

Au point de vue intellectuel et artistique, les Bretons ne le cédaient en rien aux autres peuples. Il y avait en Bretagne des écoles prospères et fréquentées par de nombreux élèves.

La Bretagne indépendante, sagement gouvernée par ses ducs aidés par les Etats dont le

rèle fut toujours patriotique et modéré, soumise en un mot à une monarchie parlementaire, avait atteint un degré de civilisation très avancé et une telle prospérité qu'un de nos historiens, contemporain des derniers ducs, a pu écrire : « Le peuple breton était si riche que l'on n'eût trouvé si petit village qui ne fût plein de vaiselle d'argent. » (Alain Bouchard).



QUATRIÈME PARTIE

LA BRETAGNE AUTONOME

(1532-1789)

LE TRAITE DE 1532

Claude de France, fille aînée d'Anne de Bretagne, épousa, contre le désir de sa mère, le roi de France, François I^{er}. Celui-ci réalisa l'Union de la Bretagne à la France, qui ne date légalement que de 1532.

Cette union n'était d'ailleurs pas absolue. Elle garantissait à la Bretagne un statut propre et le respect de son antique constitution. Toutefois, les Etats, réunis à Vannes, ne consentirent qu'avec peine à cette union et après de vives discussions et seulement moyennant certaines conditions. Celles-ci trouvèrent leur expression dans un contrat, que l'on a pu qualifier de « Traité de 1532 », dont les dispositions furent

solennellement proclamées par le roi de France, au Plessis-Macé, près d'Angers.

Au nom de la couronne de France, François I^{er} s'engageait formellement à respecter l'autonomie bretonne. Voici les principales conditions du traité, conditions que tous les Bretons se doivent de connaître :

- 1° Aucun impôt applicable en Bretagne sans le consentement des Etats.
- 2° L'emploi de certains impôts réservé aux besoins bretons.
- 3° Le maintien de la souveraineté du Parlement de Bretagne.
- 4° Droit pour les Bretons de ne pas faire de service militaire hors de Bretagne.
- 5° Bénéfices de Bretagne réservés aux Bretons.

Enfin, nul changement ne pouvait être apporté à la Constitution Bretonne sans le consentement formel des Etats, seule autorité légale du Pays.

Cette clause est extrêmement importante, parce qu'en droit elle rend nulle et non avenue l'annexion de 1789 qui n'a jamais été sanctionnée par les Etats.

Nos ancêtres tenaient aux libertés qui faisaient leur force et ils savaient les maintenir.

PREMIERS SIECLES D'AUTONOMIE

La première conséquence fâcheuse de l'Union pour la Bretagne fut la rupture des traités commerciaux qui nous unissaient à l'Angleterre, traités qui avaient fait la richesse du Pays.

Ces traités rompus, les Anglais ne se firent pas faute de saisir nos vaisseaux et de piller nos côtes.

Une autre conséquence de l'Union fut l'augmentation considérable des impôts. D'après l'historien Henri Quilgars, « trois ans après la catastrophe (de 1491), le budget de Bretagne avait plus que doublé : de 400.000 livres, il était passé à 839.356 livres ».

Unie à la France, la Bretagne dut subir les horreurs des guerres de Religion (1562-1598), qu'elle aurait sans doute pu éviter si elle avait conservé son indépendance, car catholiques et protestants bretons de l'époque faisaient preuve d'une grande tolérance mutuelle.

LE DUC DE MERCOEUR

Depuis 1582, le duc de Mercœur exerçait les fonctions de gouverneur de Bretagne. Il avait épousé une descendante de Jeanne de Penthièvre, la rivale de la dynastie de Montfort. Lorsqu'après l'assassinat d'Henri III (1589), la France se trouva privée d'un monarque légitime et reconnu par tout le royaume, Mercœur se conduisit en

véritable souverain dans son gouvernement de Bretagne. Beaucoup de Bretons se rallièrent à lui dans l'espoir de recouvrer l'indépendance nationale à la faveur des troubles de la Ligue.

Après de longues années de succès, Mercœur dut se soumettre à Henri IV, en 1598, et rendre Nantes qui, pendant quatre ans, avait été la véritable capitale d'une partie de la Bretagne.

A la fin de la Ligue, la Bretagne se trouvait entièrement ruinée. Les villes étaient détruites, les campagnes ravagées, les loups entraient jusque dans les maisons dévorer les enfants. La riche Bretagne des Ducs, « qui, pour Louis XI, avait été un mirage d'or et de richesses », n'était plus qu'un souvenir.

Henri IV eut la sagesse de laisser toute latitude aux Etats. Ceux-ci, par leur gouvernement consciencieux et éclairé, ramenèrent bientôt la paix et la prospérité dans le pays.

Cet heureux état de choses dura tant que les rois de France respectèrent le traité de 1532.

REVOLTE DU PAPIER TIMBRÉ (1675)

Louis XIV devait rompre cette sage et loyale tradition. La France était accablée de dettes, résultant des innombrables guerres et de la folle prodigalité de la cour de Versailles. Le roi voulut soumettre la Bretagne à de nouveaux impôts en

violant la constitution. Les Etats, fidèles à leur devoir, refusèrent de les voter.

Le roi voulut passer outre, une rébellion éclata à Rennes et s'étendit rapidement à toute la Bretagne (1675). On lui a donné le nom de Révolte des Bonnets Rouges ou du Papier Timbré. Elle fut réprimée d'une façon inique et barbare. Pour mater la Bretagne, Louvois y envoya l'armée de Pomereu qui venait de se rendre tristement célèbre par la dévastation du Palatinat.

Des milliers de Bretons furent pendus par ordre du gouverneur, le duc de Chaulnes, d'autres furent roués vifs et écartelés, plusieurs paroisses furent ruinées, leurs églises rasées, leurs cloches fondues, un quartier de Rennes nivelé. Au témoignage d'un bourgeois rennais contemporain, René Duchemin, des soudards allèrent jusqu'à mettre impunément des petits enfants à la broche.

Le principal chef des révoltés, Le Balp, ayant été massacré, la révolte s'éteignit peu à peu, mais la sauvage répression du duc de Chaulnes et de son complice Pomereu se donna alors libre cours.

Enfin le Parlement fut exilé à Vannes pour son refus de sanctionner les édits royaux contraires à la Constitution bretonne.

Pour avoir voulu défendre son Droit et ses Libertés les plus légitimes, la Bretagne se retrou-

vait, la révolte noyée dans le sang, une fois de plus ruinée et meurtrie.

LA REVOLTE DE 1720

Les Etats pourtant réussirent encore une fois à rendre un peu de paix et de prospérité à la Bretagne, et leur sage gestion avait rétabli une fois de plus les finances bretonnes quand un nouveau conflit éclata en 1720.

Le Régent de France, Philippe d'Orléans, imposa aux Bretons, comme représentant du gouverneur, le maréchal de Montesquiou, incapable, dissolu et brutal qui, par suite de ses malversations, entra en lutte avec les Etats.

Il les sépara violemment à plusieurs reprises, exilant ou emprisonnant plusieurs de leurs membres : il préparait la suppression des libertés bretonnes.

Un « Acte d'association pour la Défense des Libertés Bretonnes » fut signé par les membres des Etats. Il visait le maintien des libertés, mais n'attendait pas à la souveraineté du Régent, alors menacée par une conspiration des princes français, dite « conspiration de Cellamare ».

De leur côté, les Bretons conclurent une alliance avec les Espagnols, qui n'apportèrent pas toute l'aide promise à Lambilly.

Quatre chefs bretons furent arrêtés, condam-



EXECUTION DE PONTCALLEG
(Nantes, 26 Mars 1720)

nés à mort et exécutés, à Nantes, le 26 mars 1720.

C'étaient Pontcallec, Le Moyne de Talhouët, Montlouis et du Couëdic.

Dix-huit autres Bretons, également condamnés à mort, avaient fui ; leurs biens furent confisqués.

Leur sacrifice ne fut pas vain. Grâce à la libre gestion de ses finances, qu'elle réussit à obtenir en 1734 (Commissions intermédiaires), la Bretagne retrouva une réelle prospérité, comme à chaque fois que les Etats se trouvaient libres de gouverner le pays breton selon sa coutume et ses aspirations nationales.

LE CONFLIT D'AIGUILLON - LA CHALOTAIS

Un nouveau conflit éclata sous l'administration du duc d'Aiguillon qui s'efforçait, par tous les moyens, de restreindre l'autorité et les attributions des Etats et du Parlement de Bretagne.

Mais le Procureur général, Caradeuc de La Chalotais, prit hardiment la défense de la Constitution bretonne et des Droits du Parlement. Il paya son patriotisme d'un dur emprisonnement, d'abord au château du Taureau, près de Morlaix, puis dans les prisons de Saint-Malo, enfin par un lointain exil. Mais le Parlement finit par obtenir gain de cause.

DERNIERES LUTTES PARLEMENTAIRES

En 1788, la lutte recommença suivie d'un court triomphe. Malheureusement, pour la première fois depuis 1532, la division se mit dans les rangs des Etats : en dépit de l'opposition de la Noblesse et du Clergé, opposition basée sur la Constitution Bretonne, le Tiers résolut d'envoyer des députés aux Etats Généraux de France, en 1789.

Ceux-ci sacrifièrent les droits de la Bretagne la nuit du 4 Août, non sans réserver toutefois, et de façon formelle, le consentement des Etats, consentement qui seul pouvait rendre légale cette renonciation monstrueuse.

Or, les Etats n'ayant jamais été réunis depuis n'ont pu sanctionner cette renonciation à notre liberté, contre laquelle le comte de Botherel, doyen des Etats, protesta vigoureusement tant en son nom qu'en celui de ses collègues.

LES BIENFAITS DE LA CONSTITUTION BRETONNE.

C'est ainsi que disparut la Constitution bretonne qui régissait notre pays depuis tant de siècles et le protégeait depuis 1532 de l'arbitraire royal.

On lui a reproché de n'avoir été qu'un instrument entre les mains de la noblesse pour la défense de ses propres privilèges. Rien de plus

faux que cette thèse car, pendant trois siècles, les Etats de Bretagne furent les remparts des libertés financières. Quant au Parlement, il fut le seul garant de la liberté individuelle en face des mesures arbitraires que les représentants de la Cour de Versailles n'hésitaient pas à prendre contre quiconque leur tenait tête.

« Les Etats combattent pied-à-pied contre l'exploitation du fisc royal, qui devient de plus en plus âpre, à mesure que les besoins d'argent s'accroissent, dit M. Barthélémy Pocquet du Haut-Jussé. Ils défendent avec énergie leurs privilèges contre l'autorité qui déjà tend à la centralisation, à la suppression de tout contrôle, à la destruction de toute indépendance provinciale. »

Quel jugement plus favorable pourrait-on porter sur le rôle des Etats en tant que défenseurs de la Nation bretonne ?



CINQUIÈME PARTIE

LA BRETAGNE DEPUIS L'ANNEXION

(1789-1942)

LA BRETAGNE DIVISÉE EN DÉPARTEMENTS

La Bretagne, qui, depuis 845 présentait une profonde unité constituée par les neuf évêchés traditionnels, fut arbitrairement morcelée en cinq départements qui ne correspondaient à aucune division naturelle, ni économique, ni humaine.

L'œuvre des révolutionnaires de 1790 a subsisté depuis lors et le premier Empire l'a encore aggravée en mettant à la tête de chaque département des fonctionnaires, les Préfets, qui n'ont aucun lien avec le pays, ne le connaissent pas, ne l'aiment pas, ne s'intéressent pas à lui et ne font rien pour son développement spirituel et matériel.

LA BRETAGNE SOUS LA REVOLUTION ET LE PREMIER EMPIRE

Si un grand nombre de représentants de la bourgeoisie bretonne pensèrent trouver la liberté dans les nouvelles institutions, une autre partie se leva pour défendre à la fois l'autonomie et la religion. Les Bretons peuvent, avec raison, être considérés moins comme des royalistes proprement dits que comme des défenseurs des libertés nationales et de la liberté religieuse.

Le premier des chefs bretons fut Tuffin de la Rouërie, ancien membre aux Etats de Bretagne, emprisonné à la Bastille, connu pour son dévouement à la Constitution bretonne. Il passa avec les Princes émigrés un véritable traité dans lequel, pour prix de son aide et de celle de ses compatriotes, il stipula la reconnaissance des libertés de la Bretagne.

Les autres chefs les plus connus furent Boishardy, Legris-Duval et surtout Georges Cadoudal.

L'Empire donna à la Bretagne la paix religieuse, mais ne lui rendit aucune de ses libertés et franchises.

LA BRETAGNE, TERRE DE SACRIFICES

Depuis la perte de son autonomie, la Bretagne a subi tous les changements de régime qui se



GEORGES CADOU DAL'
Défenseur des Libertés bretonnes

sont succédés en France depuis 160 ans : Première République (1792-1804), le Premier Empire (1804-1814), les deux Restaurations (1814-1830), la Monarchie de Juillet (1830-1848), la Seconde République (1848-1852), le Second Empire (1852-1870), la Troisième République (1870-1940). Depuis deux ans, elle subit un nouveau système gouvernemental, le huitième depuis la bourrasque révolutionnaire.

De quelque idéologie politique que se soient parés tous ces régimes, la Bretagne ne les a connus qu'au travers d'une administration tatillonne, étrangère, vexatoire et de plus en plus centralisée.

Son esprit, son cœur, ses traditions ont été ignorés ou ridiculisés. Sa langue pourchassée, exclue des écoles, des administrations, de la vie publique, des tribunaux. Sa culture méprisée et combattue. Sa glorieuse histoire cachée à ses fils, à tous les degrés de l'enseignement officiel. Ses intérêts économiques, son commerce, systématiquement sacrifiés.

Par contre, ses administrateurs ont toujours su faire appel à l'esprit de sacrifice des Bretons pour remplir les caisses vides des finances françaises et pour remplacer sur les champs de bataille les jeunes Méridionaux absents.

L'impôt de l'or, la Bretagne le donne sans compter depuis 160 ans, sans compter et sans

pouvoir se défendre depuis qu'elle a perdu le rempart que constituaient pour elle ses représentants des Etats.

L'impôt du sang, la Bretagne l'a payé au cours de la guerre de 1870, où les mobiles bretons, échappés à l'enfer du camp de Conlie, près du Mans, furent envoyés sans armes au massacre, par un gouvernement sans honneur et sans humanité. Elle l'a payé pendant les quatre années de guerre mondiale, de 1914 à 1918, de la vie de 240.000 de ses fils. Tandis que la France perdait 1 tué sur 28 habitants, la Bretagne en perdait 1 sur 14, c'est-à-dire le double. La Bretagne l'a payé de nouveau au cours de la présente guerre, sur les champs de bataille du Nord et de l'Est, comme dans les combats maritimes de la côte africaine. Aujourd'hui encore, près de 300.000 Bretons payent de leur liberté un conflit dont les responsables se sont prudemment mis à l'abri.

En 1942, la Bretagne reste la terre du sacrifice, du sacrifice sans contre-partie.

LA RENAISSANCE BRETONNE

Soumise à une centralisation de plus en plus tyrannique, il semblerait qu'après avoir subi un tel régime pendant 160 ans, la Bretagne aurait dû perdre totalement conscience de sa personnalité propre. Or, c'est exactement l'in-

verse qui s'est produit : plus la Bretagne a été menacée dans son existence et plus nombreux ses fils se sont levés pour la défendre.

Dès la première moitié du siècle dernier un mouvement a pris naissance qui s'affirme de plus en plus fort chaque jour.

A son origine, ce mouvement eut un aspect purement littéraire, pour s'élargir et s'approfondir peu à peu.

Le père de la Renaissance intellectuelle bretonne est un grammairien, du nom de Le Gonidec, qui codifia la langue bretonne moderne et permit son essor littéraire, dû à La Villemarqué, auteur du *Barzaz Breiz*, à Brizeux et à Luzel, le grand folkloriste breton.

Dans une étude aussi brève, il ne peut être question d'établir une nomenclature de toutes les œuvres de réelle valeur qui ont vu le jour en langue bretonne au cours des cent dernières années. Rappelons simplement le nom de ceux qui, à l'époque actuelle, se sont affirmés comme les écrivains les plus remarquables : le grammairien et linguiste François Vallée, le poète Jean-Pierre Calloc'h, l'historien et philosophe Meven Mordiern, le dramaturge et nouvelliste Tanguy Malmanche, les romanciers et poètes Jakez Riou, Youenn Drezen, Roparz Hémon et Kenan Kongar, les poètes et penseurs Loeiz Herriou, Xavier de Langlais et Maodez Glanndour.

La renaissance bretonne ne s'est pas seulement affirmée sur le terrain littéraire. Elle a aussi trouvé son expression en musique et en arts. Après les premiers recueils musicaux de Bourgault-Ducoudray, la musique bretonne a été illustrée par Maurice Duhamel, Guy Ropartz, Rhené-Baton, Paul Ladmirault, Paul Le Flem et bien d'autres compositeurs de talent.

En architecture, en sculpture, en peinture, le jeune art breton a aussi trouvé une expression originale et captivante qui lui promet un bel avenir.

LE MOUVEMENT BRETON

Pour protéger le caractère original de la Bretagne, pour la défense de son âme, de son esprit, de sa langue, de sa culture, les Bretons se sont groupés dans des organisations de caractères différents, suivant les buts auxquels elles répondent.

Le premier de ces organismes, l'« Association Bretonne » (du nom de l'organisation créée par le marquis de la Rouërie, au début de la Révolution), fut fondée il y a une centaine d'années, en 1844. Elle fut dissoute par la police du Second Empire, comme suspecte de « particularisme ». Elle ne se reforma qu'au début de la Troisième République et a fonctionné régu-

lièrement depuis lors, mais avec un caractère bien différent de celui de sa première époque.

A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, de nombreuses revues et organisations se fondèrent pour la défense de la langue et de la culture bretonne. Citons notamment les revues et associations de caractère confessionnel, comme le « *Bleun Brug* » (Fleurs de Bruyère), *Feiz ha Breiz* (Foi et Bretagne), *Dihunamb* (Réveillons-nous), *Kroaz ar Vretoned* (La Croix des Bretons), *Breiz* (Bretagne), *Studi hag Ober* (Etude et Action) ; les revues et périodiques purement culturels et littéraires comme : *Gwalarn* (Nord-Ouest), *Sterenn* (Nord), *Arvor* et *Galv* (L'Appel), le « *Gorsedd des Bardes* » et ses publications successives : *Ar Bobl*, *Le Consortium Breton*, *Le Foyer Breton*.

Certains de ces organismes et de ces publications se poursuivent depuis avant 1914, quelques-uns sont disparus depuis lors et ont été remplacés par d'autres après 1918 ou après 1940.

LES REVENDEICATIONS BRETONNES

Ces publications et ces organismes réalisent d'une façon pratique la défense de l'âme, de l'esprit et de la langue bretonne. Mais ils réclament aussi la reconnaissance officielle de la culture et de la langue bretonne, avec pour con-

séquence leur admission dans l'enseignement à tous les degrés et l'introduction du breton dans les administrations, les tribunaux et toutes les manifestations de la vie publique dans la partie bretonnante de notre Pays. Ces revendications ont été soutenues, en particulier, avant la guerre de 1914 par la « *Breurez ar Brezoneg* » (Association du Breton) que dirigeait M. François Vallée, et avant la guerre de 1939 par l'Association « *Ar Brezoneg er Skol* » (Le Breton à l'Ecole) que dirige M. Yann Fouéré depuis 1934.

Ces réformes de caractère spirituel ne sont pas les seules que réclament les patriotes bretons. Ils veulent aussi que leur pays leur soit confié dans son administration politique, sociale, économique et commerciale.

Sur ces divers plans, des organisations existent dont les programmes vont du régionalisme le moins poussé au nationalisme intégral, en passant par le provincialisme et l'autonomisme. Parmi les premières citons : « *L'Union Régionaliste de Bretagne* » (fondée en 1898), la « *Fédération Régionaliste de Bretagne* » (fondée en 1911) ; parmi les secondes : le « *Parti Nationaliste Breton* » (fondé en 1911, disparu en 1914), le « *Parti Autonomiste Breton* » (qui exista de 1927 à 1931), et le « *Parti National Breton* », qui représente depuis douze années l'esprit national traditionnel. Son organe, qui était avant la guerre actuelle le bi-mensuel « *Breiz Atao* »

(Bretagne toujours), est aujourd'hui l'hebdomadaire le plus populaire et le plus lu de toute la Bretagne : *L'HEURE BRETONNE*.

En dehors de ces organismes qui ont toujours maintenu leur action sur le terrain strictement légal, des patriotes bretons exaspérés par l'incompréhension et le mauvais vouloir de l'Administration française se sont groupés dans une société secrète, à laquelle ils ont donné le nom de « Gwenn ha Du » (Blanc et Noir : couleurs du drapeau breton) et qui a revendiqué la responsabilité des attentats de 1932 (contre le monument commémorant le mariage d'Anne de Bretagne et de Charles VIII, sur la place de la Mairie à Rennes; contre le train spécial du Président du Conseil, Edouard Herriot, à Ingrandes, à la limite de la Bretagne), de 1936 (contre les cinq préfectures de Bretagne), de 1938 (contre le monument de la fédération britto-angevine de Pontivy), de 1939 (contre la préfecture du Finistère) : actions qui ne peuvent se comprendre qu'en présence de la fin de non-recevoir absolue à laquelle se sont toujours heurtées les revendications bretonnes, même les plus modérées.

Ces revendications sont cependant des plus respectables et des plus légitimes.

Légitimes, en effet, car la Bretagne a été maintenue par les gouvernements français dans un état lamentable d'infériorité dont il importe

qu'elle se dégage au plus tôt. Ses intérêts spirituels ont été méconnus, tandis que ses intérêts matériels ont toujours été sacrifiés. Dans leur gestion des affaires bretonnes, les gouvernements français ont fourni la preuve de leur mauvaise volonté comme de leur impuissance et il est légitime de rendre aux Bretons la libre administration de leurs intérêts propres.

Respectables aussi les revendications bretonnes, car le peuple breton est un peuple majeur, qui a droit au respect de son esprit, de sa culture et de sa langue; qui a droit d'exercer un contrôle sur l'administration de ses affaires tant politiques que sociales, économiques, commerciales et financières.

Mais le peuple breton, vieux d'un passé de 2.000 ans, se voit refuser des satisfactions qui sont accordées aux populations coloniales des Empires français et britannique.

L'AVENIR DE LA BRETAGNE

L'histoire de notre pays nous montre que la Bretagne a été heureuse et prospère lorsque ses intérêts matériels et spirituels étaient gérés par des Bretons. Avant la guerre de 1939, un retour aux anciennes libertés bretonnes pouvait paraître difficile à réaliser étant donné la force apparente de la France et le jacobinisme qui inspirait les gouvernements français.

Depuis la débâcle de juin 1940, le nouveau gouvernement français a solennellement, et à plusieurs reprises, promis de rendre à la Bretagne les libertés qu'elle réclame et auxquelles elle a droit. Bien qu'aucun résultat tangible ne soit encore venu appuyer ces déclarations, du moins est-il permis de ne pas mettre en doute la sincérité du Chef de l'Etat français.

Quoi qu'il en soit de l'attitude de la France à l'égard de la Bretagne, une chose est désormais certaine, c'est que l'ère de l'unification à outrance est close. Un régime de fédéralisme international va naître en Europe auquel la Bretagne adhère sans arrière-pensée, car ce régime représente pour elle, en même temps qu'un enrichissement spirituel, l'épanouissement de sa propre personnalité.

Dans l'union des nations européennes, la Bretagne a sa place marquée. La Bretagne, souvenons-nous-en, n'est pas une province artificiellement découpée, c'est une Nation créée par nos ancêtres et arrosée de leur sang.

Aujourd'hui la Bretagne ne nous demande pas notre sang, mais elle a besoin de notre énergie, de notre patriotisme.

Sachons rester Bretons, partout et toujours. Gardons la langue bretonne, apprenons à connaître notre pays, enseignons son histoire à nos enfants, soyons fiers de notre race, ayons foi dans les destinées de notre Patrie.

Marchons vers l'avenir sans rien oublier de notre Passé. Groupons-nous autour du

PARTI NATIONAL BRETON

qui travaille à faire respecter notre Pays et à défendre ses droits.

Les peuples ne sont jamais sauvés que par eux-mêmes. Si nous savons le vouloir, demain, grâce au Parti National Breton, notre peuple, de nouveau, maître de son sort, pourra connaître, au sein de l'Europe nouvelle, une ère de paix et de prospérité.





BRO GOZ MA ZADOU



Ni Brei - ziz a



ga - lon, ka - romp hor gwir vro. Bru - det eo an



Ar - vor dre ar bed tro - dro. Dis - pont kreiz ar



bre - zel, hon fa - dou ken mat A skuil - has e -

vi - li o gwad. O Breiz, ma Bro, me gar ma
 Bro. Tra ma vo mor vel mur 'n he
 zro, Ra ve - zo di - ga - bestr ma Bro !

Ni, Breiziz a galon, karomp hor gwir vro.
 Brudet eo an Arvor dre ar bed tro-dro,
 Dispont kreiz ar brezel, hon tadou ken mat
 A skuithas eviti o gwad !

DISKAN

O Breiz, ma Bro,
 Me gar ma Bro !
 Tra ma vo mor
 Vel mur 'n he zro,
 Ra vezo digabestr ma Bro !

II

Ar Wretoned a zo tud kalet ha kreñv
 N'eus pobl ken kalonek a zindan an neñv
 Gwerz trist, son dudius a ziwane eno.
 O pegen kaer, ez out, ma Bro.

III

Mar deo bet trec'het Breiz er brezeliou bras
 He yez a zo bepred ken beo ha biskoaz
 He c'halon virvidik a lamm c'heaz 'n he c'hreiz.
 Dihunet out bremañ ma Breiz !

DISKAN

O Breiz, ma Bro,
 Me gar ma Bro !
 Tra ma vo mor
 Vel mur 'n he zro,
 Ra vezo digabestr ma Bro !



Pour vous documenter sur le Parti National Breton

ADRESSEZ-VOUS :

au SECRETARIAT GENERAL DU P. N. B.
11, Quai Lamartine, RENNES

C. C. P. : M. R. BOURDON, 333-38, Rennes

ou aux SERVICES DEPARTEMENTAUX DU P. N. B.

Côtes-du-Nord. — 29, Rue Renan, SAINT-BRIEUC.
C. C. P. : M. J. de Quélen, 269-23, RENNES.

Finistère. — Ar Feunteuniou, CHATEAUNEUF-DU-FAOU.
C. C. P. : M. Yves Tanguy, 429-44, RENNES.

Ille-et-Vilaine. — 4, Rue de Toulouse, RENNES.
C. C. P. : M. G. Malle, 424-72, RENNES.

Loire-Inférieure. — 10, Rue Voltaire, NANTES.
C. C. P. : M. G. Breton, 459-98, NANTES

Morbihan. — Kervéléan, LANESTER.
C. C. P. : M. M. Guieysse, 418-27, NANTES.

Bretons émigrés. — 63, Rue de Vaugirard, PARIS-V°.
C. C. P. : M. A. Guillou, 10, rue Armand-
Moisan, XV°, 244-653, PARIS.